

Votalis, leader du thermostat connecté en France



Plus de
250 000
foyers et professionnels
déjà équipés !

+ 4,5k avis



Ils parlent de nous !



Votalis chez vous !

En vous équipant de thermostats connectés,
vous gagnez en confort et vous réalisez des
économies d'énergie.

Avec Votalis, vous anticipez dès maintenant,
sans aucun frais, l'obligation d'installer
un système de régulation automatique du
chauffage, prévue pour tous les foyers
au 1^{er} janvier 2027.

Pour prendre un
rendez-vous d'installation,
contactez-nous !

 **09 72 10 17 18**

 **www.votalis.com**



LE HAUT VAL DE SEVRE ET VOTALIS... SOURIEZ, VOUS ALLEZ ÉCONOMISER !



Votre thermostat
connecté gratuit
pour réaliser
jusqu'à

15%
d'économies
d'énergie



 **Votalis**
La bonne énergie



Voltalis c'est :

- **Des thermostats connectés** installés sur vos radiateurs électriques ou sur votre pompe à chaleur.
- **Une application MyVoltalis** qui permet de programmer vos appareils de chauffage, de les piloter à distance et d'optimiser la consommation électrique au quotidien.

Le saviez-vous ?

Le chauffage est le plus gros poste de coûts de votre facture énergétique : il représente jusqu'à 66 % de la consommation d'énergie d'un logement !

D'après l'Ademe, en installant un thermostat connecté, vous réalisez jusqu'à 15% d'économies d'énergie* !

C'est gratuit... On vous explique pourquoi

Lorsque la demande d'électricité est trop forte sur le réseau, Voltalis réduit temporairement la consommation de votre chauffage, de manière imperceptible, tout en préservant votre confort.

Cela aide le système électrique, qui rémunère Voltalis en retour. C'est pour cette raison que notre thermostat est entièrement gratuit pour vous.



Fonctionnalités de MyVoltalis :

- Pilotage et programmation du chauffage pièce à pièce
- Suivi de la consommation en € et en kWh pièce à pièce
- Détection d'absence
- Alertes et conseils sur vos consommations



Vos avantages :

15%
d'économies
d'énergie



-70%
d'émissions
de CO₂



100%
gratuit



100%
connecté



* Jusqu'à 15 % d'économies d'énergie selon les estimations et recommandations d'usage de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)